

Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

- 1. Engagement Institutionnel :** Notre organisme s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- 2. Sensibilisation de notre personnel :** Nous nous engageons à sensibiliser notre personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aux meilleures pratiques d'accessibilité.
- 3. Accessibilité des infrastructures :** Nous nous engageons à maintenir et à améliorer l'accessibilité de nos infrastructures, en veillant à ce que les locaux choisis, équipements et ressources soient accessibles à tous.
- 4. Adaptation des programmes de formation :** Nos programmes de formation seront conçus et adaptés pour répondre aux besoins variés de tous les apprenants, en tenant compte des différentes formes de handicap.
- 5. Soutien et accompagnement individualisé :** Nous offrons un soutien et un accompagnement individualisé aux apprenants en situation de handicap pour assurer leur réussite et leur intégration.
- 6. Collaboration avec des experts en accessibilité :** Nous sommes en collaboration avec des experts en accessibilité et des associations de personnes handicapées pour améliorer continuellement nos pratiques.
- 7. Communication inclusive :** Nous nous engageons à utiliser au maximum des moyens de communication inclusifs et accessibles, en veillant à ce que nos informations soient disponibles pour tous.
- 8. Évaluation et feedback :** Nous mettons en place des mécanismes pour évaluer régulièrement l'efficacité de nos mesures d'accessibilité et pour recueillir les retours d'expérience des personnes concernées.
- 9. Engagement à long terme :** Notre organisme s'engage dans une démarche à long terme pour l'accessibilité et l'inclusion, reconnaissant que c'est un processus continu d'amélioration.
- 10. Désignation d'un référent handicap :** Notre organisme dispose d'un référent handicap formé et informé, chargé de l'accueil, de l'accompagnement et de l'orientation des personnes en situation de handicap, et de la coordination avec les partenaires externes.

Fait le 10 mai 2024 à Lyon,

Frédéric Espirat

Président Force Patrimoine

